Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260622-DEC2026_56-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026 - 56

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Président de Liffré-Cormier Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'arrêté du 04 janvier 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2026/078 du conseil communautaire du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président ;

VU l'offre de financement présentée par le Crédit Mutuel de Bretagne en date du 19/06/2026 ;

DECIDE

Article 1er : De contracter, pour des besoins ponctuels de trésorerie, auprès du Crédit Mutuel de Bretagne une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € (un million d'euros), dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur : Crédit Mutuel de Bretagne
Montant maximum : 1 000 000 €
Durée maximum : 12 mois
Index : EUR3M
Marge : 0.77 %
Paiement des intérêts : trimestriel
Commission d'engagement : 0.25 % du montant
Commission de non utilisation : Néant
Tirage minimum : 10 000 €

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : Monsieur le Président de Liffré-Cormier et Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Fougères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 22 juin 2026

Le Président,
M. Guillaume BEGUE